Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1409

Artikel: Mondialisation : pas de concurrence sans vérité des coûts
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014897

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas de concurrence sans vérité des coûts

Les débats de l'OMC, entre théorie libérale et analyse des faits économiques.

La libéralisation des échanges favorise le bien-être. Ce principe de base de la théorie économique libérale sous-tend les négociations en cours dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un principe démenti pourtant par la réalité, parce que les conditions d'une véritable concurrence ne sont pas respectées.

La critique la plus efficace d'une pratique passe souvent par la confrontation de cette pratique à la théorie qui la justifie. Une fois de plus Heidi Schelbert-Syfrig, professeur d'économie à l'Université de Zurich, en fait la démonstration (*Basler Zeitung*, 15 novembre 1999).

La théorie est connue depuis longtemps. La libéralisation des échanges favorise une division optimale du travail. Chaque pays se spécialise dans la production de biens et de services pour lesquels il bénéficie d'un avantage comparatif. Ainsi les coûts de production baissent et la liberté des échanges permet au consommateur de bénéficier d'une offre diversifiée et avantageuse.

Mais cette théorie ne fonctionne que si des conditions strictes sont respectées. En particulier celle de la vérité des coûts. Si le transport par exemple ne couvre pas tous les coûts qu'il engendre (externalisation des coûts), en particulier les coûts environnementaux – pollution et destruction des ressources naturelles non renouvelables -, les avantages de la division du travail sont fallacieux: positifs à court terme pour le consommateur mais négatifs pour l'économie. Car le prix donne un signal erroné; il conduit à surestimer le bénéfice de la spécialisation. Exemple caricatural de cette distorsion, les pommes de terre qui parcourent l'Europe entière pour être lavées, épluchées, coupées et transformées en frites. La falsification du prix résulte également des politiques de subventionnement. Ainsi la pêche reçoit des aides publiques annuelles de 54 milliards de dollars. Cette activité, qui contribue progressivement à la disparition des espèces, non seulement ne paie pas sa facture environnementale mais est encouragée.

Il faut respecter toutes les conditions

Les partisans aveugles du libre-échange tablent sur l'accroissement du bien-être pour que diminuent les atteintes à l'environnement. En effet, on sait que la pauvreté est une des causes de la dégradation du milieu naturel: celui qui lutte pour sa survie n'a que faire du développement durable. Mais la richesse va-t-elle automatiquement garantir la protection de l'environnement? Dans les pays du tiers-monde, la croissance économique favorise d'abord une minorité au pouvoir. Et l'exemple des Etat-Unis montre que la richesse n'est pas un gage de conscience environnementale: la concurrence et le bien-être n'empêchent pas une consommation d'énergie – la plus élevée au monde par habitant – qui met à mal le capital des ressources naturelles.

Dès lors toute extension de la liberté des échanges se doit d'inclure la vérité des coûts, de manière à ce que les prix signalent effectivement la rareté voire l'épuisement des ressources. Là encore la théorie économique libérale indique la voie: lorsque deux conditions sont indispensables, il est inefficace de respecter l'une en ignorant l'autre. Or l'économie de marché présuppose une concurrence complète et l'absence d'externalités. Si l'OMC ne parvient pas à imposer la vérité des coûts à Seattle, elle devrait, en bonne doctrine libérale, non pas développer le libre-échange, mais au contraire le limiter. Faute de quoi, elle encouragera des structures de production inefficaces et la destruction de l'environnement naturel, condition indispensable de l'activité économique. *jd*

IMPÔTS SUR LES SUCCESSIONS

Concurrence fiscale et dénaturation du fédéralisme

Ce prochain week-end une votation d'importance se joue à Zurich. Qu'adviendra-t-il de l'impôt sur les successions? (voir *DP* 1398) On rappelle qu'une initiative populaire demande l'abolition complète de cet impôt (coût 405 millions); qu'un contre-projet du Grand Conseil prévoit son abolition pour les descendants en ligne directe (coût 235 millions). Le Conseil d'Etat, y compris le chef des Finances, l'UDC Christian Huber, s'oppose à l'un et à l'autre au nom de l'équilibre des comptes, Zurich étant à nouveau dans les chiffres noirs (dernier exercice: +83 millions). Il est soutenu par la partie «orthodoxe» de la droite économique. Zurich décidera donc de l'accélération ou de l'arrêt du démaillage de cet impôt, dont la réduction ou l'abolition est, pour parler à l'ancienne, très révélatrice de l'égoïsme des classes possédantes. Car ce démaillage est largement engagé. Schwytz ignore cet impôt. Zoug, Schaffhouse, St-Gall, Argovie ont ou vont exonérer les descendants directs.

Cette concurrence dénature le fédéralisme. La fiscalité des cantons était présentée comme le facteur essentiel de leur indépendance; qui dispose de ses propres ressources décide lui-même et ne quémande pas. Aujourd'hui le système est valorisé parce que, par la concurrence, il exerce une pression constante à la baisse des impôts. D'une justification souverainiste, on a passé à une justification anti-étatique. Ce changement de doctrine prépare à l'évidence des réactions centralisatrices qui, un jour, l'emporteront. Kaspar Villiger a déjà fait savoir qu'il était prêt à donner une base fédérale à l'impôt sur les successions et le jour n'est pas loin où le peuple sera tenté par une harmonisation matérielle. Et ceux qui s'indigneront alors au nom de l'autonomie des cantons s'attireront inévitablement la question: quel usage en avez-vous fait? *ag*